



MATINEE FISCALE

MARDI 6 MARS 2018 – 8H30/10H30

Lieu : AFEP – 11 avenue Delcassé – 75008 PARIS

LA FISCALITE DES RESTRUCTURATIONS INTERNATIONALES

L'objectif de cette matinée est d'identifier l'impact de la seconde LFR 2017 sur les opérations de réorganisation transfrontalière les plus communes :

- Absorption d'une société française par une société étrangère
- Absorption d'une filiale étrangère par sa société mère française
- Filialisation de la succursale française d'une société étrangère
- Apport de participation par une société française à une société étrangère
- Apport de branche complète d'activité suivi de la répartition des titres de la filiale bénéficiaire aux associés de la société apporteuse : société apporteuse française avec associés non-résidents ; société apporteuse étrangère avec associés résidents de France.
- Scission transfrontalière

Les intervenants traiteront en particulier des problématiques suivantes :

- Absorption d'une holding pure française et maintien des titres de la société absorbée à l'actif d'un établissement stable français
- Impact de la décision CJUE A Oy du 23 novembre 2017 sur l'obligation de conserver un établissement stable en France à la suite d'une fusion transfrontalière.
- Détermination du millésime d'acquisition en cas d'apport ou de scission partielle, à la lumière de l'arrêt CE Heineken du 11 février 2013
- Compatibilité avec le droit communautaire de la déclaration spéciale en cas de restructurations internationales

Seront également abordés la nouvelle clause anti-abus et le champ d'application résiduel de la procédure d'agrément préalable.

Intervenants :

Vincent AGULHON, Avocat
Nicolas de BOYNES, Avocat

Événement gratuit pour les membres de l'IFA et les non membres de moins de 30 ans
(40 euros pour les non membres de plus de 30 ans)

Inscription à l'aide du formulaire en lien.

